



---

Lausanne, le 16 décembre 2013  
P. 7/73 – IDAFF 183'387 – SIPP - uc

### Sécurité dans les ports lausannois

Monsieur,

Nous revenons à votre lettre du 21 octobre 2013 dont le contenu a retenu notre meilleure attention. Nous nous référons également à votre rappel du 2 décembre 2013 et vous prions de bien vouloir excuser le retard de la présente.

Nous tenons à vous assurer que nous regrettons vivement les désagréments rencontrés et comprenons votre mécontentement face aux dommages subis. Nous pouvons cependant vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour améliorer la sécurité, également dans les ports lausannois.

Dans ce sens, le Corps de police va poursuivre ses passages dans le secteur des deux ports. Il a d'ailleurs mis en place diverses actions qui ont permis d'interpeller plusieurs occupants illicites.

S'agissant des portails, des améliorations sont en cours d'exécution et certaines sont encore à venir. Toutefois, nous rappelons que ces installations sont des éléments dissuasifs.

Il convient en effet de rappeler que les travaux de modernisation des ports, menés par la Police du commerce et le Service des routes et de la mobilité à la suite de leur validation par le Conseil communal, n'ont pas eu pour but de régler les questions de sécurité dans les ports, ainsi que le signale le rapport-préavis municipal de 2007. Cependant, au terme des travaux, comme il restait une somme disponible sur le montant alloué, et pour tenir compte de la motion Pernet et consorts, déposée en 2009 et intitulée « *Ports d'Ouchy et de Vidy, nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ?* », la Municipalité et la Commission des finances ont admis la pose de portails à titre de travaux complémentaires pour mieux protéger les installations et les bateaux. Il n'a cependant jamais été prétendu que ces travaux allaient tout régler.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2